

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

03.06.2013

Dossier complet le

12.06.2013

Nº d'enregistrement

F00313D0007

1. Intitulé du projet

Opération d'aménagement de 29 ha des Jardins de Jaronirs sou la Commune de Coyene.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Fablissement Public d'Aménagement en Buyane

Nom, prénom et qualité de la personne

ARTHAUD, Sack, Directeur GENETAL

habilitée à représenter la personne morale

14211119811649110101012101

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

N° de rubtique et sous rubtique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
-60	- Géation d'environ 550 Ml de voirie
. 33	- OEation d'environ 550 M de voirie - Géation d'environ M292 m² de surface plancher sur une assiette foncière de 2,9 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les plèces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Ofération d'aménagement des Jordins de Jornins sur les parelles cadastrées es 491,493 et 495 (2,9 ha) à Cayenne.

4.2 Objectifs du projet

Créer 140 logements ainsi qu'un Equipement public de superstructure de propor nuté en réponse au besoin exprimé dans le Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomeration du Centre Littoral.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

les havaux d'aménagement sont prévus pour une duvée de 8 mois. Ils Comprendrant le débrousaillage, les ferressements, l'assairissement d'és réseaux Souples, la création d'espaces verts, des revêtements de surface et la pose du mobilier urbain.

Les travay serent allotis et comprendrant.

- lot 1: tenassements -voirie

-lot 2: ossainissement eaux plus ales-eaux usées.

-lot 3. réseaux divers

-lot4: améragements paysagers.

L'ensemble des travayes e fera hors circulation de septembre 2013 à avril 2014.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phare d'exploitation, les services concessionnaires géresont les équipements publics ainsi que les especes verts réalisés. Les services concessionnaires sur:

- la ville de Cayème pour les infrastructures routières, les cheminements doux, l'assainissement pluviel, les réseaux de fété communication Ceniste et fibre afrique) et l'édoirage public.

la Communaute d'Agglionne Nation du Centre Littoral pour l'assainissement des eaux usées et l'adduction d'eau phable.

- EDF pur les réseaux d'électricité houte et bosse tension.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

le phiet d'aménagement est sumis à déclaration au titre de la loi ser

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Pomis d'antenages déposé à la mairre de Coyene le 13 mai 613

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Assielle foncière	_2,9 ha
- Suface plancher maximale envisagée	_11.292 m²
- L'héaire de voisse créée	_550 m1

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques Long. 52° 49' α " ω Lat. $\underline{04}$ ° 54' 56" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°:

Point de départ :

_°___'___' Lat. ___°___'

Point d'arrivée :

Long. ___ ° __ ' __ " ___ Lat. ___ ° ___ '

Communes traversées:

cayenne.

4.7 S'agif-II d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?

Oui

Non

4.7.1 Si out, cette installation ou cet ouvrage a-t-ll fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oul, à quelle date a-t-11 été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux?

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le programme de travaux est composé des projets:

-les Roses de la Madeleine
-la réhabilitation du quartier de la hoseraie.
-Le Clas de la Madeleine

- Les Sordias de Jermins

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

	pation des				
Quel est l'	usage act	uel des sols	sur le lieu d	de voire proj	et ?

Boisement: wage	actuel			
Dévelopment de	actual l'ubernésation;	ale and some	15/10:00 - 00	damment
dubanisme.			se ma po se	

Existe-f-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet Plan Local de l'Urbanisme de la Ville de Cayenne approuve le C6/10/08 et modifié le 20/12/10 pour augmentation de l'emprise au sol, du Cos et de la hauteur du bâti sur les zoncs U1, U2, U3 et U4. Le réplément applicable à la zone du projet romespond au zonage AV 1 du PLU

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non 🗸

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		4	
en zone de montagne ?		$ \mathcal{L} $	
sur le territoire d'une commune littorale ?	✓		La Commune de Cayerre
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional?		 	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		4	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?			
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	ď		Le plojet est stué en portie en zone de précaution du PPRI communal (environ 600 n², soit 22 de l'assielle foncière du projet)
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?		Y	
si oui, est-il prescrit ou approuvé?	ļ		
dans un site ou sur des sols pollués ?		Ø	
dans une zone de répartition des eaux ?		Ø	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		\checkmark	
dans un site inscrit ou classé ?	<u> </u>	₹	•
Le projet se situe-t-ll, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		Z	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		₹	

--

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		d	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		\leq	
Ressources	est-il excédentalre en matériaux ?		4	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oul, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	Y]	⊿.	
Miliev naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?]		
	est-li susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?			

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	ď	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	✓	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	Z	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<u></u>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nulsances sonores ?	4	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	₹	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	✓	

1

....

. .

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	∀		Les énissions lumineures envisagées concernent l'édoirage public.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		d	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	₫		Le projet est composé de l'assins tampons d'une capacité totale de 510 m³ pur gorer une pluie décennele. Les surverses se ferent dans le fosse de la hoseraie et dans le fosse en brouve du botissement Lasmin.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	₫		Le projet produit des effluents rejetés dans le réseau public d'orsainissement des loux usées.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		<u></u>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?			

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Incidences sur les eaux superficielles, augmentation des débits d'eaux plusiales à l'exultaire dans la vique l'eu Liselle.

-Incidences sur les logements: Céation d'environ 340 logements.

-Incidences sur les téréaux: création d'un poste de repoulement commun d'une copacité de 1150 Equivalents Habitants.

- Incidences sur les déplocements et le Mélie voutier céation d'un maillage routier proposant le boudage des opérations d'aménagament.

6.3 Les incidences dy projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Comple tenu des échanges entreteines avec l'ancienne Autorité Environnementale, l'EPAG avait déjà entreps: s la réalisation d'une Etude d'Impact pour le projet susvise. Cette Etude d'impact pornet d'apperter des précisions quant à l'interaction du projet susvise ovec 3 autres projets d'aménagement - lo gestion des eaux pluriales

- les voilles

-les chois d'améragement du pétitionnaire

- les engagements du pétitionnaire

C'est à la lumière de cès précisions que nous vous soume Hons notre demande

8.1 Annexes obligatoires

	Objet						
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	V					
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	✓.					
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	1					
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	V					
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	✓					

8.2 Autres annexes voloniairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet								
- L'Étude d'import velont déclaration ou titre de la loi sur l'eau. - Le résurre non technique.								

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Faità Hacousia

le. 31/05/13

Signature

